

DÉPARTEMENT
37

ARRONDISSEMENT
Loches

Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

EPCI :

EPCI à fiscalité

Élection du Président
présidentiel

Accusé de réception en préfecture
037-243700820-20200716-PV16072020-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception en préfecture : 17/07/2020



PROCÈS-VERBAL

43

Effectif légal
du conseil communautaire

Nombre de conseillers en exercice

...43.....

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt le seize du mois de juillet à 18 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Bléré – Val de Cher

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

| | | | | |
|-------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|------------------------|
| Marylène COUSSY | Bruno RAUZY | Jacques DUVIVIER | Guillaume LELANDAIS | Jean CANDIAGO |
| Olivier DELAVEAU | Stéphane LOUAULT | Fabrice BALLIN | Isabelle PEGARD | Pierre EHLINGER |
| Denis MORIZOT | Valérie PAVERANI | Annie BECHON | Alain SCHNEL | Fabien NEBEL |
| Laurent NEVEU | Pascal OFFRE | Anne BAYON de NOYER | Danielle BROCHARD | Jean-Claude OMONT |
| Karine PATIN | Jean-Pierre BOIVIN | Vincent LOUAULT | Jérôme JARRY | Gisèle PAPIN |
| Isabelle BALARD | Jacqueline BOURGUIGNON | Ludovic DUBOIS | Anne MARQUENET- JOUZEAU | Véronique SIRON-PERRIN |
| Sendrine BESNIER | Michèle GASNIER | Fanny HERMANGE | Jacques BRAULT | Max BESNARD |
| Lionel CHANTELOUP | Michel MULOT | Claire OLLIVIER | Anne MAUDUIT | Hélène HARBONNIER |

Absents ¹ :

Franck AUGIAS, pouvoir à Mme Annie BECHON,

François BORNE, pouvoir à Mme Anne BAYON de NOYER,

Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jacques DUVIVIER

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Jocelyne COCHIN, Présidente, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jérôme JARRY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Mme Annie BECHON a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Madame Valérie PAVERANI et Monsieur Guillaume LELANDAIS

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 43
- f. Majorité absolue ³ 22

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| LOUAULT Vincent | 22 | Vingt-deux |
| SCHNEL Alain | 21 | Vingt-et-un |
| | | |
| | | |

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Vincent LOUAULT a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Départ de Monsieur Pascal OFFRE à 19h00.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Vincent LOUAULT élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- f. Majorité absolue ⁴ 19

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CHANTELOUP Lionel..... | 36..... | Trente six..... |
| | | |

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

⁶ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Lionel CHANTELOUP a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 31
- f. Majorité absolue ⁴ 16

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|--------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| BECHON Annie | 31 | Trente-et-un |

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Annie BECHON a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

⁷ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue ⁴ 20

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DUVVIER Jacques..... | 38 | Trente huit |
| | | |

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Jacques DUVVIER a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 30
- f. Majorité absolue ⁴ 16

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| PAPIN Gisèle..... | 30 | trente..... |
| | | |

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹²

¹⁰ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹¹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Gisèle PAPIN a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- f. Majorité absolue ⁴ 19

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| SCHNEL Alain | 36 | Trente six |
| | | |

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
¹⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Alain SCHNEL a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 38
- f. Majorité absolue ⁴ 20

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DUBOIS Ludovic..... | 38 | Trente huit |
| | | |

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Ludovic DUBOIS a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|----------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| OMONT Jean Claude | 41 | Quarante et un |
| | | |

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Jean-Claude OMONT a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| EHLINGER Pierre | 40 | Quarante |
| | | |

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

¹⁸

Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁹

Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁰

Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Pierre EHLINGER a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 34
- f. Majorité absolue ⁴ 18

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| BOIVIN Jean Pierre | 34 | |
| | | |

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Jean-Pierre BOIVIN a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

²¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
²² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
- f. Majorité absolue ⁴ 18

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| NEVEU Laurent | 35 | Trente cinq..... |
| | | |

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|--|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M., Laurent NEVEU a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ²⁶

NEANT

²⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.


²⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁶ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 juillet 2020, à 20 heures, 43 minutes, en double exemplaire ³⁷ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

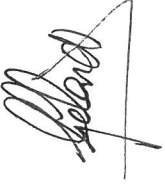
Le président (ou son remplaçant),



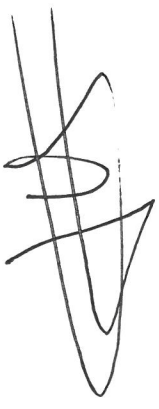
Le conseiller communautaire le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



³⁷ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.